

Vous entendez beaucoup parler en ce moment de l'Enseignement Catholique au travers de la réalité particulière d'un établissement.

L'important est de revenir au **projet éducatif de l'Enseignement Catholique** pour se rappeler ce qui est essentiel. Dans ce qui suit, toutes les citations proviennent du *STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN FRANCE* (adopté le 18 avril 2013).

Avant, une **précision de vocabulaire** s'impose : Le terme exact pour qualifier un établissement scolaire appartenant au réseau de l'Enseignement Catholique est : Etablissement Catholique d'enseignement. L'ordre des mots est important. Ce n'est pas l'enseignement qui est catholique, c'est l'établissement. Aussi, toutes les écoles, tous les collèges, tous les lycées qui sont des établissements catholiques d'enseignement forment leurs élèves en suivant les mêmes programmes scolaires que les élèves inscrits dans un établissement public d'enseignement. C'est pourquoi, pour devenir professeur des écoles, des collèges ou des lycées vous passerez le **même concours** que vos amis qui auront fait le choix de s'inscrire dans un INSPE. De même, votre carrière sera jalonnée de rendez-vous de carrière avec votre inspectrice ou inspecteur de circonscription au même titre que vos collègues exerçant dans l'enseignement public.

Ce qui change fondamentalement, c'est le **projet éducatif** que nous mettons en œuvre au quotidien :

1<sup>er</sup> : L'existence d'établissement catholique d'enseignement est une réponse à la liberté essentielle des parents d'exercer leur responsabilité éducative : Ils sont « les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ». A ce titre, ils doivent pouvoir choisir l'établissement scolaire qui répond à leurs convictions éducatives.

2<sup>ème</sup> : Au-delà de ce 1<sup>er</sup> point, l'existence d'établissement catholique d'enseignement est un service d'Eglise qui « manifeste ainsi qu'elle porte sur toute personne **un regard d'espérance** ». En conséquence, les établissements catholique d'enseignement « s'adresse à **tous** les hommes et à **tout** l'homme. Aussi par choix pastoral, l'école catholique est-elle **ouverte à tous, sans aucune forme de discrimination** ».

3<sup>ème</sup> : Eduquer au nom même des évangiles est d'abord une exigence pour les personnes responsables des établissements catholiques d'enseignement et pour ceux qui y œuvrent. Nous sommes tous, en effet, une synthèse de qualités et de défauts ; ce qui appelle une croissance dynamique de chacun avec les autres pour une harmonie plus grande, une exemplarité plus affirmée et un témoignage que grandir en humanité est un chemin de joie. Faire de la **liberté**, de la **vérité**, de la **charité** un chemin d'éducation et de vie est un défi pour chacune et chacun : « Les principes évangéliques font des établissements catholiques d'enseignement des écoles de l'amour de la vérité. La recherche de la vérité doit être menée en honorant la liberté qui fonde la dignité humaine. Elle requiert une formation à l'esprit critique, en vue d'un discernement

éclairé. Elle est ordonnée à l'homme, considéré dans son unité et sa totalité, corps et âme, cœur et conscience, pensée et volonté ».

4<sup>ème</sup> : Les établissements catholiques d'enseignement assument pleinement un service public d'éducation : « En proposant leur projet éducatif spécifique, ils accomplissent dans la société un service d'intérêt général. (...) Ils contribuent ainsi au service d'éducation rendu à la Nation ». « En France, cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une **relation contractuelle avec l'Etat** ». Les établissements catholiques d'enseignement n'œuvrent donc pas seuls, contre l'Etat mais **AVEC l'Etat**. Ce ne sont donc pas des entreprises privées.

5<sup>ème</sup> : Dans ce cadre légal, les établissements catholiques d'enseignement sont appelés à faire preuve de **créativité éducative** mais aussi **pédagogique** pour répondre de façon personnalisée aux besoins des élèves qui leur sont confiés, avec une attention particulière pour les élèves les plus fragiles. « Aussi les établissements catholiques d'enseignement portent-ils une **attention préférentielle à ceux qui connaissent une fragilité** personnelle, familiale ou sociale ».

6<sup>ème</sup> : Le projet éducatif de l'Enseignement Catholique se fonde sur le **respect** non négociable de **la personne** de chacun, manifeste sa volonté de proposer une formation intégrale de la personne et affirme son attachement à la **liberté de conscience** qui, pour pouvoir s'exercer pleinement, doit être éclairée : « Au nom même de l'Évangile, les établissements catholiques d'enseignement sont attachés à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi ils permettent à chacun, au sein d'une communauté éducative, de grandir en humanité, en **répondant librement** à sa vocation ».

En résumé, un projet éducatif donne aux parcours scolaires des élèves une direction, une espérance qu'il revient à chacun d'inscrire dans le tissu de son enseignement. Le projet éducatif est un ensemble de valeurs qui traversent les siècles. Ces valeurs constituent le socle de toute humanisation et dessinent un espace de réflexion sur ce qu'elles représentent à nos yeux et sur ce à quoi elles nous engagent dans l'actualité de notre monde. Un projet éducatif c'est comme un point de vigilance, une question posée à tous : qu'est-ce que cela changerait si nous vivions les valeurs que nous prônons ? Il vient ajouter à l'érudition l'intelligence de nos situations de vie pour plus d'humanité.

Tout ceci est bien beau penserez-vous peut-être. Sans doute trouverez-vous des contre-exemples dans tel établissement, des contre-témoignages... Il n'en tient finalement qu'à vous, si vous partagez ce projet éducatif, de le vivre au plus près de ce qu'il porte en lui d'amour inconditionnel pour chacun des élèves qui vous seront confiés, pour vos collègues... toujours dans une recherche inlassable de la vérité, fondement ultime d'une société, d'une cité plus juste, plus harmonieuse où il fait bon vivre : « Par l'ensemble de ce qui les constitue, les établissements catholiques d'enseignement sont au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. Ils contribuent largement à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire. Les établissements catholiques d'enseignement sont ainsi une invitation permanente, adressée à ses acteurs et à la société entière, à vivre dans la vérité de l'amour ».